sultat du favoritisme et des fraisaneries. (Interruptions à gauche).

L'amiral déclare qu'il ne parlera pas de l'armée coloniale autrement que pour en demander la prompte constitution. Il insiste ensuite sur la question du matériel et de l'approvisionnement de guerre.

— Nos magasins, dit-il, sont bien plus vides que vous ne croyez.

En terminant, l'orateur constate que la marine française s'est enrichie récemment de navires redoutables et il pousse ce double cri d'une voix forte : « Vive la marine! Vive l'armée! » (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

M. LOCKROY déclare qu'une phrase à lui attribuée par l'amiral Rieunier n'est pas de lui.

Il ajoute qu'on s'occupera plus tard des questions d'armement et des sacrifices qu'il y aura lieu de demander au pays; pour l'instant, il s'agit du budget.

De gros sacrifices d'argent sont nécessaires si nous voulons assurer notre défense navale et notre situation dans le monde.

L'armée navale, comme sa sœur métropolitaine, a de grands devoirs à remplir. Soumise à la loi étrangère, à nos discussions politiques et religieuses, elle doit regarder toujours du côté de la frontière, la face tournée vers l'ennemi. Mais la France a aussi des devoirs à remplir envers elle, et ces devoirs peuvent tenir en deux mots, l'impartialité et la justice. Il faut empêcher le favoritisme de l'empoisonner.

Il appartient à la France de conserver l'armée navale, avec tout ce qu'elle a de grand et de généreux. Je sais quelle force morale elle représente, moi qui l'ai vue à l'œuvre à l'heure où l'on croyait la France en danger.

Ces dernières paroles de l'orateur soulèvent de presque tous les bancs des tonnerres d'applaudissements, sauf aux bancs socialistes. (Longue émotion.)

LE MINISTRE DE LA MARINE monte à la tribune. — Comme mon prédécesseur, dit-il, je n'ai qu'une préoccupation, c'est de faire la marine forte; comme lui j'estime qu'elle doit être à l'abri du favoritisme.

La marine française bien que la seconde du monde, n'est pas encore à la hauteur de sa tâche. L'ensemble de projets est actuellement soumis à la Chambre, en même temps le Gouvernement s'est préoccupé d'améliorer l'administration de la marine.

Le ministre expose, avec complaisance, les réformes qu'il a faites dans ce sens. L'armée navale se trouve séparée désormais de l'admnistration des arsenaux. Le ministre n'a pas oublié les ouvriers dont les salaires sont inférieurs de l'industrie. Une réforme est à l'étude en ce qui les concerne. (Très bien, très bien, à l'extrême-gauche.)

En terminant, M. de Lanessan se flatte d'avoir fait pour le mieux.

Après quelques observations présentées par M. de la Porte, la discussion générale est close. Demain séance à deux heures. La séance est levée à six heures.

SÉNAT

Séance du jeudi 1er mars

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Les 13 et 28 jours

M. DAURAN demande quelles sont les intentions du gouvernement sur le vote de la Chambre pour la suppression des 13 et 28 jours pendant l'année 1900.

M. WALDECK-ROUSSEAU répond, en l'absence du général de Galliffet, malade, que l'initiative parlementaire peut modifier la loi de 1889, mais que, tant qu'elle existe, le gouvernement doit la respecter. Il n'est pas admissible, du reste, que l'on modifie la loi cette année.

Le ministre de la guerre accordera le plus de sursis et le plus de dispense possibles. — L'incident est clos.

Au Lycée Saint-Louis

Sur interpellation de M. Treille, le ministre de l'Instruction publique dit que l'épidémie du Lycée St-Louis est provenue, non pas de la contamination des eaux, mais d'une cause générale.

Toutes les dispositions ont été prises pour sauvegarder l'état de santé des élèves non atteints.

Un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Leygues est adopté, et la séance est levée à 5 heures 10.

UNE CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ LEMIRE

à Bourges

Sur l'invitation expresse de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, qui lui a donné l'hospitalité, M. l'abbé Lemire, le sympathique et vaillant député d'Hazebrouck, s'est rendu dans la capitale du Berry, où il a fait une conférence qui peut être considérée comme un important prologue au Congrès des Œuvres sacerdotales qui se tiendra dans cette ville les 11, 12 et 13 septembre prochain. La *Semaine Religieuse* du diocèse de Bourges, reproduite par la *Vie Catholique* de Paris, nous apprend que cette conférence a été donnée devant Mgr l'Archevêque, les vicaires généraux, les membres de la réunion d'études ecclésiastiques de Bourges, les directeurs et élèves du Grand Séminaire et un grand nombre de prêtres de la ville et du dehors « qui étaient accourus pour entendre la parole de l'homme éminent, représentant à la fois les intérêts du pays à la Chambre et la cause de la démocratie chrétienne. »

M. Lelong, vicaire général, président de la Réunion d'Études, a d'abord remercié Mgr Servonnet d'avoir procuré à la réunion d'études et à tous les assistants l'honneur et le plaisir de faire connaissance avec le vaillant rapporteur général du Congrès de Reims et l'organisateur du prochain Congrès d'œuvres sacerdotales de Bourges. Le vicaire général a ensuite présenté M. l'abbé Lemire, en faisant ressortir ses sérieuses qualités d'écrivain et d'orateur, son attachement aux enseignements du Souverain Pontife, son courage intrépide pour la défense de l'honneur de l'Église et de la grandeur de la France et son dévouement à la cause des pauvres, des petits et des humbles.

M. l'abbé Lemire, invité à prendre la parole, a, dès les premières phrases, conquis son auditoire, qui a été puissamment captivé par sa « causerie intime si vivante, si pénétrante d'esprit français et d'esprit sacerdotal, si éloquente par sa simplicité même, par le bon sens et l'élévation de la pensée.

Après des remerciements au vicaire-général, il indique le choix de son sujet, suggéré par les paroles gravées aux pieds du Christ qui figure dans le monument de Richelieu à la Sorbonne : *Ego sum via, veritas et vita.* « Le chemin, la vérité et la vie, voilà, dit le conférencier, ce que le monde, la société nous demande à nous, prêtres. »

M. l'abbé Lemire développe ces trois aspects du caractère sacerdotal avec une remarquable autorité doctrinale et une connaissance approfondie des besoins religieux de notre époque. Dans la première partie de son discours, il montre que « par Jésus-Christ le prêtre doit toujours être le chemin, le trait d'union, la transition de l'humanité à la divinité » et qu'il doit pour cela, « en lui homme, offrir ces trois choses : la règle, la bonté et la grandeur. »

Il indique que la règle doit se manifester dans une conduite extérieure irréprochable et dans des relations irréprehensibles avec l'autorité laïque. Pour parler de la bonté, le conférencier trouve des arguments saisissants dans l'empire et l'influence qu'il est arrivé à exercer autour de lui-même en pratiquant cette vertu. Il assigne comme caractères de la grandeur que le prêtre doit avoir le pardon des injures, la magnanimité à l'égard des outrages et enfin un pur patriotisme sans ostentation.

La seconde partie de la conférence est relative à la vérité que le prêtre doit donner au monde et qui est principalement et au-dessus de tout, la vérité religieuse, les autres vérités familiales, locales, professionnelles, devant être proportionnées aux besoins de son troupeau. Mais M. l'abbé Lemire demande que cette vérité religieuse soit puisée aux vraies sources, à celles de l'Eglise, et non dans les journaux et les livres d'auteurs dont la doctrine n'est pas suffisamment éprouvée. Il conseille de réduire la bibliothèque sacerdotale à la bible et aux grandes autorités classiques.

Dans la troisième partie enfin, le conférencier fait ressortir que le prêtre doit surtout faire converger son attention vers les sublimes fonctions dont il a été investi et par lesquelles, dans l'administration des sacrements, il confère la vie spirituelle aux âmes. Les occupations extérieures, fait-il remarquer, ne sont que secondaires et ne doivent jamais l'absorber au point de lui faire oublier le but essentiel de son ministère.

M. l'abbé Lemire termine en parlant de l'organisation du prochain congrès des Œuvres sacerdotales dont il espère voir sortir les meilleurs résultats.

Après une longue salve d'applaudissements attestant le vif intérêt inspiré par le conférencier, Mgr l'archevêque de Bourges a fait un magnifique éloge du député d'Hazebrouck et a exprimé l'espoir que sa parole d'apôtre produirait d'heureux fruits sur son clergé.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Les vicissitudes d'une pièce du marquis de Castellane. — M. Ginisty, directeur de l'Odéon, avait reçu une comédie en un acte en prose de M. le marquis de Castellane, intitulée *Les Mystiques*.

Cette pièce devait même être mise à l'étude à une époque déterminée, lorsque l'auteur s'étant présenté au théâtre pour demander pourquoi il ne recevait pas de bulletin de répétition, il lui fut répondu que le directeur de l'Odéon avait dû renoncer à monter l'ouvrage pour le moment, afin de se conformer à un désir venu d'en haut.

Le marquis de Castellane, interviewé, a répondu : « Il y a lieu de s'étonner de la mesure arbitraire prise par le gouvernement. Comment! parce que mon fils est pris à partie par un journal et qu'en son absence je remplis mon devoir de père en me substituant à lui pour le défendre, un ministre demande à un directeur de théâtre subventionné de retarder les répétitions de ma pièce!

» Jamais pareil procédé n'a été employé, jamais l'arbitraire n'a été affiché avec une telle désinvolture.

» M. Ginisty n'est cependant nullement en cause. Il a dû s'incliner devant la manifestation d'un désir qui était plutôt un ordre. »

« M. Ginisty, interrogé de son côté, a déclaré qu'il n'avait reçu aucun ordre du gouvernement concernant la pièce de M. de Castellane, que cette pièce n'était d'ailleurs pas sur le point d'être répétée et qu'il n'avait pu encore s'en occuper jusqu'ici. »

M. le marquis de Castellane est le premier à rendre hommage à la courtoisie de M. Ginisty. Le directeur du théâtre de l'Odéon est directeur d'un théâtre subventionné et, par là, fonctionnaire. Il a donc fait la réponse que comportait sa situation.

D'autre part, à la direction des Beaux-Arts, on attribue l'incident à un simple malentendu entre la censure et l'administration de l'Odéon.

LA DÉLIVRANCE DES PASSAVANTS

Un nouveau règlement

Un décret du 19 novembre dernier réglemente à nouveau la délivrance des passavants et la circulation des marchandises dans le rayon des douanes. Ce décret, dont nous donnons le dispositif ci-dessus, entrera en vigueur le 15 mars prochain :

ARTICLE PREMIER. — Dans toutes les communes du rayon des frontières de terre non soumises à la formalité du compte ouvert, en vertu de l'arrêté du 23 thermidor an x et des décrets des 11 thermidor an XII, 28 août 1806, 15 octobre 1809 et de l'ordonnance du 27 juin 1814, article 7, les détenteurs de marchandises de la nature de celles qui sont prohibées ou soumises à un droit de plus de 20 francs par *100 kilogrammes, décimes non compris, devront, pour obtenir* un passavant, fournir à l'appui d'une déclaration assujettie aux mêmes règles que pour l'acquittement des droits une des justifications d'origine ci-après :

1° Quittance de droits de douane délivrée par un bureau des frontières de terre pour servir au transport des marchandises étrangères chez le détenteur et mentionnant le nom et le domicile de ce dernier.

2. Passavant délivré par un bureau de deuxième ligne à *destination du domicile du détenteur, pour les marchandises* provenant de l'intérieur,

3° Passavant délivré par un bureau de première ou de deuxième ligne pour le transport des marchandises d'un point à un autre du rayon.

ART. 2. — Les expéditions datant de plus d'un an ne seront pas admises comme justification d'origine.

ART. — La délivrance des passavants sera subordonnée à la présentation des marchandises au bureau des douanes où la déclaration en sera faite.

Celle de ces marchandises existant dans le rayon seront conduites au bureau le plus proche, sous le couvert d'un des titres d'origine énumérés à l'article 1er et au verso duquel l'intéressé indiquera, par une annotation datée et signée avant l'enlèvement, l'espèce et la quantité des objets mis en circulation, l'heure du départ, l'itinéraire et la durée du transport.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 1er mars

Présidence de M. G. DRON, maire

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Sont présents : MM. G. Dron, maire; Sénéchal, Masure-Six, Lecomte, adjoints; Ducoulombier, Destombes, Honoré-Colson, Deplouy, Henri Loridant, Dumortier, Leplat, Lefebvre, Salembien, Delrocq, Graux, Cocheteux, Masurel-Leclercq, Farvacque, Muller, Coppin, Cordier, Clerson, Scalbert, Parsy, Martin, Saison, Orelio.

Excusés : MM. Flament, Massard.

M. Henri Loridant, nommé secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 février; la rédaction en est adoptée.

A propos du procès-verbal, M. Emile Destombes prie l'administration d'accueillir la demande qu'il a déjà présentée, tendant à l'établissement d'un poste téléphonique à la Bourse.

Le droit des pauvres sur les combats de coqs

M. Louis Grau demande à présenter une explication personnelle à propos du droit imposé sur les combats de coqs par l'administration charitable. On l'accuse en ville d'être l'instigateur de ce droit alors que lui-même a été un jour condamné à payer une somme assez forte.

M. le Maire dit qu'en effet la mesure a été prise par l'administration charitable et il ajoute :

« Comme Maire et comme président de la Commission charitable, je suis absolument décidé de poursuivre en justice ceux qui ont attaqué par voie d'affiche l'Administration du Bureau de Bienfaisance à propos du droit des pauvres sur les combats de coqs et de leur réclamer des dommages-intérêts pour les pauvres. »

Ce sont là, dit il encore, des manifestations dont on devine le but électoral.

L'incident est clos.

Le passage à niveau de la Tossée

Il s'agit d'un projet d'acquisition d'immeubles à l'angle des rues des Carliers et de la Tossée en vue de l'établissement d'un passage inférieur dont le terrible accident, survenu mardi soir, au passage à niveau, démontre une fois de plus l'urgence. Le Conseil autorise le Maire d'acquérir pour 50,000 fr. les immeubles en question.

Rue Bonne-Nouvelle

Renvoi à la commission de la voirie d'une pétition des habitants de la rue Bonne-Nouvelle, tendant au pavage et à l'éclairage de cette rue.

L'hôtel des postes

Les commissions chargées d'étudier la question d'aménagement ou de reconstruction de l'hôtel des postes, ont été unanimes pour se prononcer en faveur d'une reédification complète de l'hôtel, ce qui amènerait une dépense de 200.000 francs.

M. le Maire dit qu'il n'est pas certain, même probable que l'administration des Postes accordera un loyer en rapport avec la dépense. Il faudra sans doute faire une concession. De plus, ajoute M. le Maire, je vous proposerai même de mettre à la charge de la ville l'entretien de l'immeuble.

M. Muller serait d'avis qu'il vaudrait mieux réunir dans un même local l'hôtel des Postes, la Chambre et la Bourse de Commerce.

M. Salembien opine dans le même sens.

M. le Maire reconnaît que la question est intéressante, mais la difficulté sera de trouver au centre de la ville un terrain suffisamment vaste.

Sur le bénéfice de ces observations le principe de la reconstruction de l'Hôtel des postes est consacré.

Bourse et chambres de commerce

L'administration demande de joindre aux 244.836 francs compris dans le précédent emprunt, une nouvelle somme de 200,000 francs à prélever sur le nouvel emprunt afin de construire les Bourse et Chambre de commerce avec musée commercial, en rapport avec l'importance du commerce local. — Ces propositions sont adoptées.

Achèvement de l'Hôtel-de-Ville

Il reste pour terminer l'aménagement de l'Hôtel-de-Ville, à exécuter certains travaux et aménagements, tels que salle de fêtes, rampe des voitures, escalier d'honneur, etc, qui nécessiteront une dépense de 267.000 francs. Le Conseil adopte ces projets et décide que les 267000 francs seront pris sur l'emprunt à réaliser.

Service des eaux

Le Conseil prévoit ensuite également à prendre sur l'emprunt une somme de 50,000 francs pour installer quelques *branchements gratuits pour alimentation d'eau potable.*

M. le Maire ajoute qu'un branchement coûte 420 à 440 fr. Tout en faisant une bonne œuvre, au point de vue de l'hygiène, nous ferons œuvre profitable pour les finances en facilitant le développement de la distribution d'eau potable.

Sur une demande de M. Destombes, M. le Maire répond qu'il ne sera fait aucune distinction entre les rues classées et les rues particulières.

En ce qui concerne le point de vue hygiénique M. le Maire dit que le service d'hygiène est reconstitué, qu'il fonctionnera bientôt, et que partout où on reconnaîtra qu'un puits est contaminé, on fera fermer ce puits.

Epuration des eaux de l'Espierre

Sur les propositions de l'administration municipale, le Conseil décide de prévoir sur l'emprunt à contracter une somme de 200,000 fr. pour la part incombant à Tourcoing dans l'installation de l'usine de Grimonpont.

Demande de secours de la veuve du jardinier chef

Mme veuve Bregnier sollicite un secours. La requête sera examinée par la commission des finances.

Mélomanes Tourquennois

Une demande de subvention formulée par cette société sera *également examinée par la commission des finances.*

Lycée

Le Conseil vote une somme de 355 fr. pour l'installation de l'éclairage au gaz dans les appartements du Proviseur du Lycée. Cette somme représente la moitié de la dépense, l'Etat intervenant pour moitié.

Contentieux

Sur un rapport de M. Ch. Loridan, le Conseil porte en non valeurs une somme globale de 355 fr. 74, étant donnée l'impossibilité de la recouvrer.

Octroi

Le Conseil fixe à 730 fr. 44 la pension annuelle de retraite de M. Copart, préposé d'octroi. Rapporteur, M. Cordier.

Société des courses

M. Salembien, rapporteur de la commission des finances, propose d'allouer une somme de 3000 fr. à la Société des courses pour cette somme être affectée à un prix de la Ville pour les chevaux français — Ces conclusions sont adoptées.

Le procès Roblon

M. Loridan, au nom de la commission des finances, présente un rapport tendant à autoriser le Maire d'ester en justice dans l'affaire Roblon, pour les motifs suivants :

« 1° Que la saisie des marchandises du sieur Roblon pratiquée le 2 août 1897 sur le champ de foire était le résultat d'une plainte adressée au parquet;

» Que la ville de Tourcoing n'a aucune responsabilité dans cette affaire attendu que le parquet aurait pu s'en rapporter à tout autre laboratoire sans pour cela en rendre responsables les villes où seraient situés ces laboratoires.

» 3° Que le sieur Roblon n'étant que le revendeur d'une marchandise fabriquée par un tiers, la ville n'a pas à voir s'il y a eu préjudice à lui causé par ce fabricant. Il a semblé à votre commission que seuls les tribunaux étaient compétents en la matière.

» 4° Que le sieur Roblon était tellement convaincu de l'irresponsabilité de la ville qu'il a attendu près de 2 ans après le jugement pour vous rappeler son affaire. (Le jugement eut lieu le samedi 15 janvier 1898).

» Pour ces raisons, ajoute le rapporteur, votre commission des finances, à l'unanimité, a décidé de vous demander, Messieurs, de refuser toute transaction et de donner à M. le Maire l'autorisation d'ester en justice. »

Ces conclusions sont adoptées.

Union vélocipédique Tourquennoise

Le Conseil vote à cette société la subvention de 4500 fr. qu'elle avait déjà obtenue l'année dernière. Rapporteur, M. Cocheteux.

La Revanche Tourquennoise

Le Conseil accorde une augmentation de subvention de 50 fr. à La Revanche Tourquennoise. Rapporteur, M. Ch. Loridan.

Orphéon Tourquennois

Cette société sollicite un subside de 2000 francs pour participer au concours de chant à Paris en 1900.

La commission des Finances, par l'organe de M. Ducoulombier, estime qu'il faut encourager cette société, mais elle estime que la somme de 2000 francs est trop élevée et propose de la réduire à 1000 francs.

M. Coppin insiste de son côté pour qu'on accorde quinze cents francs.

M. le Maire dit que, pour sa part, il n'a jamais hésité à voter des subventions pour organiser des fêtes en ville, mais il est peu partisan de ces subsides alloués à ces sociétés pour assister à des concours hors de la ville. La même demande pourra être faite par d'autres sociétés; on ne sait donc pas où tout cela mènerait, alors surtout que la ville est appelée à s'imposer de très grosses charges.

M. Cordier proteste contre les racontars faits en ville par un de ses collègues de la commission l'accusant d'être l'auteur de la proposition de 1000 fr.

M. le Maire : Si un de nos collègues avait rapporté en ville ce qui se passe en commission, on ne peut que le féliciter. Il est trop facile, en vérité, d'aller se faire de la popularité avec les finances de la ville.

Plusieurs conseillers réclament l'ordre du jour; les conclusions de M. Ducoulombier sont mises aux voix et adoptées à la majorité; le crédit de 1000 fr. est adopté.

L'académie de dessin

M. Muller, au nom de la commission des grands travaux, propose d'adopter les nouveaux plans dressés par M. Marquette, inspecteur des beaux arts, pour la construction de l'académie de dessin. La dépense est évaluée à 399.000 fr.

M. le Maire. — Vous avez pu voir dans un journal de la localité qu'on nous accusait de nous être laissé imposer par l'Etat ses volontés. C'est très volontairement que nous nous sommes rangés à ces plans et devis, parce qu'il nous a paru qu'il était de l'intérêt de la Ville de les accepter, les plans étant très bien conçus et la dépense plutôt moins élevée. — Les conclusions du rapport de M. Muller sont ensuite adoptées

Usine d'électricité

M. Cordier présente un rapport proposant en forme de conclusions la délibération suivante :

« Le Conseil,

» Ouï le rapport qui précède;

« Vu le rapport du 4 mars 1898 de la commission d'électricité;

» Décide qu'il y a lieu d'établir à Tourcoing une station centrale d'électricité pour l'éclairage et le transport de la force motrice;

» Qu'à cet effet, il sera, dans un délai de trois mois à partir de ce jour, établi un projet et un cahier de charges *comme il a été dit dans le rapport du 4 mars 1898*, sauf modifications qui pourraient être proposées soit par la commission spéciale nommée dans ladite séance du 4 mars 1898 soit par l'ingénieur électricien, et sur lesquelles le Conseil municipal serait appelé à statuer;

» Décide en outre que cet ingénieur, nommé par le Maire, sera chargé de surveiller les travaux;

» Qu'il sera procédé à l'adjudication des travaux, à laquelle ne seraient admis à prendre part que les industriels électriciens qui pourront présenter des références sérieuses et les garanties stipulées au cahier des charges;

» Que, pour l'exécution de ces propositions, une somme de 235.000 francs sera inscrite aux articles du plus prochain emprunt à réaliser.

M. Cocheteux demande que l'exécution de ce projet soit étudiée par des hommes du métier.

M. le Maire dit qu'il y aura toute satisfaction, puisqu'un ingénieur électricien est désigné.

M. Scalbert demande ce qu'on fera de l'usine à gaz.

M. le Maire dit qu'il faut marcher avec le progrès : ce n'est pas parce que la ville a le monopole du gaz qu'on priverait les habitants de l'éclairage électrique. D'ailleurs si la ville n'installe pas d'usine d'électricité, des compagnies particulières l'entreprendront un jour ou l'autre.

Après ces observations, les conclusions du rapport de M. Cordier sont votées.

L'emprunt

L'administration présente sur cette importante question un volumineux rapport de plus de 30 pages qu'il ne nous est pas possible d'essayer même d'analyser ce rapport n'ayant été remis en séance même. Nous ne pouvons donc que résumer la délibération.

Les dépenses à prélever sur cet emprunt sont divisées en cinq groupes : 1° Enseignement comprenant Académie de dessin, 399.000 fr.; Institut Colbert 429.967.71; construction de deux groupes scolaires 454.394.22; école de filles place St-Jacques.

2° Voirie. Boulevard du Cimetière, 400.000 fr.; aqueducs, pavages divers 297.812.33; quais du Blanc-Seau 74.200.

3° Hygiène : établissements de bains, 498.125.16; service des eaux, branchements gratuits, 50,000 fr.; épuration de l'Espierre, 200.000 fr.

4° Dépenses industrielles : usine à gaz, 247,600 fr.; usine d'électricité, 235,000 fr.

5° Constructions diverses : Hôtel-de-Ville, 267,000 fr.; hotel des postes, 200,000 fr.; Bourse et Chambre de commerce, 200.000 fr.

Ces diverses dépenses s'élèvent à un total de 3.736,500 fr. y compris l'imprévu. C'est le montant de l'emprunt qui serait contracté à un taux d'intérêt qui ne dépasserait pas 3,75 0[0 l'an. L'emprunt serait réalisé en cinq portions de juillet 1900 à juillet 1902, et remboursable en trente ans. Le service de cet emprunt n'exigera pas d'imposition nouvelle, mais seulement la prorogation des 20 centimes extraordinaires qui viennent à expiration à fin 1900.

Après que M. le Maire a eu de vive voix fait l'analyse du rapport et énuméré ceux des travaux qui n'ont pas pu être compris dans cet emprunt, M. Cocheteux proteste énergiquement contre l'exclusion du projet d'une place au Blanc-Seau.

M. le Maire répond que l'Administration n'est pas hostile à l'idée de création de cette place : il ajoute qu'il était difficile de comprendre ce projet dans l'emprunt, parce qu'cette création aurait nécessité de longues formalités qui auraient retardé l'exécution des autres travaux.

M. Masure fait remarquer que les dépenses votées profiteront aussi bien au Blanc-Seau qu'à Tourcoing, puisque le Blanc-Seau c'est Tourcoing; il n'y a pas de distinction à faire de ce chef.

M. Cocheteux insistant sur une demande de création d'une place au Blanc-Seau, cette demande est mise aux voix et repoussée à une forte majorité.

M. le Maire dit ensuite qu'il y aura lieu de songer à de nouveaux emprunts après celui-ci : la Compagnie du chemin de fer du Nord commencera prochainement ses travaux : il faudra donc prévoir les 1,600,000 fr. à payer en 1903, la gare paralysant devoir être terminée à cette époque.

M. le Maire conclut qu'avec toutes les garanties qu'elle offre, la ville de Tourcoing trouvera facilement un prêteur.

Bien que l'opération paraisse grosse nous n'éprouvons, dit-il, aucune inquiétude à vous la proposer : les finances de la ville y suffiront facilement.

M. le Maire informe enfin le Conseil qu'il espère pouvoir contracter l'emprunt à raison de 3,60 0[0 à la caisse de retraites sur la vieillesse.

Le Conseil vote la délibération sollicitant l'autorisation d'emprunter 3,736,50 fr. à un taux d'intérêt qui ne dépassera pas 3,75 0[0.

La séance est ensuite levée. Il est 11 heures 1[2.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

M. J.-B. Cavrois, qu'un si grand nombre de *concitoyens et d'amis accompagnaient jeudi matin* à sa dernière demeure, laisse de bien vifs regrets parmi tous ceux qui l'ont connu. Il avait mérité ces sympathies par son caractère droit, ouvert et sa loyauté en affaires.

Nous avons dit qu'il était, depuis dix-huit ans, administrateur de la Banque de France; ses collègues s'accordent à louer la sûreté de son coup d'œil, la rectitude son jugement et la bienveillance dont il faisait preuve dans l'exercice de son mandat.

Il en est d'autres qui garderont aussi la mémoire de M. J.-B. Cavrois; ce sont tous les malheureux qu'il a aidés et obligés. Il faisait largement le bien, et il le faisait avec une exquise discrétion. Nous savons de sa grande bonté des traits émouvants qui témoignent de l'élévation de ses sentiments et de la générosité de son cœur.

Il a compté parmi les bienfaiteurs de la plupart des œuvres d'assistance de Roubaix. M. Cavrois était un « bon riche » qui trouvait une véritable satisfaction de conscience dans la pratique de la charité. Aussi a-t-il eu, devant la mort, résignation et courage.

Chef de famille entouré d'ardentes affections, il laisse un vide cruel en ce foyer, dont il était l'âme et la joie.

La manifestation éclatante qui a entouré son cercueil a été le témoignage du respect dont était entouré à Roubaix M. Cavrois : sa veuve, ses enfants et ses petits enfants y trouveront un adoucissement à leur grande douleur.

Les funérailles de M. J.-B. Cavrois. — Jeudi ont eu lieu, à dix heures et demie, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Jean-Baptiste Cavrois, industriel et administrateur de la Banque de France. Le levée du corps a été faite par M. le chanoine Berteaux, curé-doyen de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé. Une foule considérable s'était rendue au domicile du défunt, boulevard de Paris.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Galpin, administrateur de la Banque de France à Roubaix; Stéphane Wibaux-Grimonprez, représentant l'Association des anciens élèves du Collège, dont le défunt était membre fondateur; Jules Desurmont, Paul Watine, ancien adjoint au Maire de Roubaix, César Pollet, ami du défunt, et Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France.

Derrière le corbillard, magnifiquement décoré, suivaient MM. Charles Jonglez, ancien député; François Masurel, administrateur de la succursale de la Banque de France à Tourcoing; Louis Wattinne-Hovelacque, Léon Allart et Henri Tennynck, administrateurs de la succursale de Roubaix.

Trois garçons de recettes de la Banque précédaient le groupe des administrateurs et trois autres suivaient.

Le deuil était conduit par les fils du défunt. Une assistance énorme composée en grande partie des industriels et commerçants de Roubaix, de Tourcoing et des environs suivait la famille. Le personnel de la maison Cavrois-Mahieu assistait au complet aux funérailles de son regretté patron. Les pensionnaires des Petites-Sœurs des pauvres et les Orphelines des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, sous la conduite de plusieurs religieuses, formaient la haie de chaque côté du cortège.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Berteaux, assisté de MM. Hénin, comme diacre et Bénistant, comme sous-diacre. La vaste enceinte était bondée d'assistants et l'offrande s'est prolongée jusqu'à la fin de la messe.

Après l'absoute donnée par M. le doyen, le cortège s'est dirigé vers le cimetière où M. Thoyer, directeur de

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

(DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

LA DÉLIVRANCE DE LADYSMITH

La retraite de toutes les troupes boëres

Londres, 1er mars. — Le War Office publie la dépêche suivante, du général Buller :

« Northorpe, au sud de Ladysmith, 1er mars, 5 h. 30 soir. — Je reviens à l'instant de Ladysmith. Sauf une petite arrière-garde, au nord de Surprise-Hill, à 4 milles au nord-est de Ladysmith, toutes les forces ennemies qui assiégeaient la ville se sont retirées en toute hâte et le pays au sud de Ladysmith en est complètement évacué. »

L'ÉVACUATION DE COLENSO

La ville en ruines

Londres, 1er mars. — Une dépêche de Colenso 27 février dit que la retraite des Boërs de l'Hlangwane, position située au sud de la Tugela et dont l'occupation par les Anglais permit à l'armée du général Buller de retraverser le fleuve pour continuer sa marche sur Ladysmith, s'est opérée sans encombre, un gué existant au nord de la colline.

Il est évident que les Boërs prévoyaient la retraite au moins depuis 24 heures, et qu'ils avaient fait partir graduellement leurs pièces de gros calibre, car aucun canon n'est tombé aux mains des Anglais. Les troupes anglaises réoccupèrent après Colenso; la ville était en ruines.

LA REDDITION DE CRONJE

Avant la capitulation

Londres, 1er mars. — Un télégramme de Paardeberg, 27 février, rapporte une conversation qu'un journaliste anglais a pu avoir la veille de la reddition du général Cronje, avec un commandant boër. Ce dernier a exposé les prévisions des chefs boërs sur le plan de campagne des Anglais.

Il semble convaincu que les Anglais seraient incapables de poursuivre une autre ligne de marche en avant que celle offerte par le chemin de fer. Les Anglais pouvaient commencer leur marche en avant par trois lignes, notamment le chemin de fer qui pénètre dans le Transvaal par le Natal à Harlestown, celui passant par l'Etat libre à Springfontein et Bloemfontein, et enfin la ligne Kimberley-Mafeking.

L'opinion générale était que la raison des efforts si considérables des Anglais pour secourir Kimberley, était de s'emparer de la ligne Kimberley-Mafeking, d'où la marche en avant au cœur du Transvaal aurait été facile.

Cronje refusait d'admettre la possibilité pour les Anglais d'effectuer une longue marche loin du chemin de fer; c'est pourquoi il s'est entièrement mépris sur le but du mouvement stratégique de Roberts dont la signification ne lui apparaissait que comme un changement de direction, dans l'attaque sur Magers-Fontein, c'est-à-dire par Jacobsdal.

L'Angleterre rejette toute médiation

Paris, 1er mars. — Un rédacteur de l'*Echo de Paris* a reçu un député anglais, sir Charles Dilcke, la déclaration que jamais l'Angleterre n'acceptera de médiation.

« Le Gouvernement qui ferait des ouvertures à ce sujet ferait acte de mauvaise qualité et serait traité en conséquence.

» Quand le général Buller dit il, aura chassé les boers hors du Natal, nous accepterons peut-être une demande de négociations et encore doit-elle venir des boers que nous considérons comme des rebelles. »

L'ENTHOUSIASME AU CANADA

Manifestation tumultueuse à Montréal

Montréal, 1er mars. — Des manifestations d'enthousiasme causées par la délivrance de Ladysmith ont amené des désordres.

Une bande de manifestants a attaqué les bureaux d'un journal français, brisant les fenêtres, arrachant des bulletins affichés parce qu'ils donnaient plus d'importance aux pertes des Anglais, ils ont, en outre, obligé le propriétaire à arborer des drapeaux.

A LA CHAMBRE DES LORDS

Les envois de renforts en Afrique

Londres, 1er mars. — Lord Landsdowne, ministre de la guerre, répondant à une question, sur les renforts à envoyer en Afrique du Sud, dit que pour le 1er avril 38,800 hommes en chiffres ronds seront expédiés et que 17,800 hommes pourraient suivre mais les navires qui doivent servir à les transporter ne sont pas encore prêts.

La grève de Carmaux. — Le délégué des grévistes chez le Président du Conseil. — Solution prochaine. — Le Préfet du Tarn à Carmaux.

Paris, 1er mars. — M. Turot, délégué du comité des grévistes de Carmaux, a été reçu ce soir par le président du conseil, à qui il a fait part des revendications des mineurs.

M. Waldeck-Rousseau lui a répondu qu'il avait eu précisément ce matin un entretien avec M. de Solages, président du conseil d'administration des mines de Carmaux, et qu'une réunion du dit conseil a eu lieu cette après-midi. Les revendications des ouvriers ont été discutées.

M. Waldeck-Rousseau a ajouté qu'il s'attendait d'un moment à l'autre à une solution et qu'il en ferait part immédiatement à M. Turot.

Carmaux, 1er mars. — Arrivé à deux heures, le Préfet est reparti à quatre heures. Il a donné au comité de défense communication d'un télégramme du président du Conseil des ministres, disant qu'il promettait de faire ses efforts pour une entente entre les mineurs et la Compagnie.

On annonce l'arrivée prochaine à Carmaux de plusieurs brigades de gendarmerie.

La dislocation de la gauche démocratique

Paris, 1er mars. — A son tour, M. Cabart-Danneville, sénateur de la Manche, vient d'adresser à M. Maxime Lecomte, président du groupe de la gauche démocratique, sa démission.

« C'est parce que je suis profondément attaché aux idées de liberté de justice, d'honnêteté politique et morale, qui doivent être la base de la République, que je me refuse à soutenir par ordre, un ministère dont les éléments bonapartistes, orléanistes du 16 Mai, et collectivistes n'ont pas un passé qui réponde pour eux.

« CABART DANNEVILLE. »

L'explosion à bord d'un steamer près de Dieppe

Les victimes

Dieppe, 1er mars. — Voici des détails complémentaires sur le terrible accident qui s'est produit aujourd'hui à bord du steamer la *France*.

L'accident s'est produit vers une heure et demie, quelques instants avant le départ de Dieppe du steamer *France*, à destination de Newhaven.

L'explosion a eu lieu dans le tuyau en cuivre qui conduit, aux machines babord, la vapeur produite par les chaudières, tuant six chauffeurs et en blessant quatre, dont trois grièvement.

Les blessés ont été transportés aussitôt à l'hôpital.

Cet accident ne semble pouvoir provenir que d'un concours de circonstances impossibles à prévoir, attendu que le tuyau avarié a été éprouvé, suivant toutes les règles requises, lors de la mise en service toute récente du navire, qui se trouve même encore dans la période des garanties.

Les voyageurs, dont aucun n'a été atteint, ont pu partir presque immédiatement par le steamer *Britanny*.

Des scènes émouvantes ont eu lieu à l'hôpital, où les familles sont allées reconnaître les cadavres méconnaissables des six chauffeurs morts. Ceux-ci laissent six veuves et quatorze orphelins.

Les trois autres chauffeurs blessés très grièvement et également transportés à l'hôpital, sans espoir de les sauver, sont, eux aussi, mariés et laisseront huit orphelins.

La *France*, lancée au Havre l'année dernière, ne faisait le service de Dieppe à Newhaven que depuis 6 mois environ.

Un convoyeur des postes assailli par un voleur sur un train en marche

Pau, 1er mars. — Le convoyeur des postes, Ferrente, entre Oléron et Escout, a été assailli par un nommé Puchen, qui avait pénétré dans le wagon. Puchen a jeté Ferrente sur la voie; il a enlevé les plis, puis est descendu du train avant l'arrêt. Il a été